Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_063-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 02 JUIN 2022

Délibération n° 2022/063

OBJET : **Requalification de l'ancien garage MAURIES. Demande de subvention dans le cadre de l'AMI friches pour les travaux de désamiantage, de déconstruction et enlèvement des cuves**		
Date de convocation : **25 mai 2022**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **25**	Votants : **30**	Date d'affichage ou notification : **09 juin 2022**

L'an **2022, le 02 juin** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 25
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme KAOUANE Louisa - M. MEHDI Saïd - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - Mme BOUTIN Mireille - M. HERRET Nicolas - Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule - M. SERIN Christian - M. BARTHES Philippe - Mme TRUQUET Marie-Thérèse - M. PENARD Serge - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - Mme ENNAJJARI Malika - Mme MALAURE Françoise - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 5
M. GRAU Jean Michel (pouvoir MEHDI Saïd) - M. BLESS Mathieu (pouvoir BELOU Florence) - Mme AMALIK Hanane (pouvoir LAVIT Michelle) - Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel) - M. TERRASSIE Vincent (pouvoir MALAURE Françoise).

Absents sans pouvoir : 3
M. CALMETTES Patrick - Mme BUNEL Sylvie - M. ANDRIEU René.

ADOPTE A L'UNANIMITE SANS ABSTENTION

Mme LAVIT Michelle a été élue secrétaire.

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_063-DE

La collectivité poursuit son engagement auprès du Conseil Départemental, de l'accompagner dans la mise en œuvre d'un projet qualitatif de rénovation de l'équipement structurant que représente le collège Louis Pasteur.

La friche Mauriès qui le jouxte est inscrite aux dispositifs « AMI Friches » de la Région Occitanie et « Petites Villes de Demain ». En effet, son emprise est une opportunité à valoriser dans le cadre du projet d'extension du collège en démolissant les bâtiments vétustes du garage. En même temps pourra être opéré à moyen ou long terme le désenclavement des fonciers à l'arrière.

Ces travaux de démolition qui s'accompagneront au préalable d'une action de désamiantage seront supervisés par le maître d'œuvre ANTEA en charge notamment du suivi de chantier. Les diagnostics préalables ont d'ores et déjà été conduits : diagnostic amiante et diagnostic des déchets de bâtiments.

Afin de réaliser les travaux à venir, des entreprises spécialisées seront sollicitées. Des délais serrés conditionnent cet ensemble d'études et de travaux car il s'agit de s'intégrer au planning de rénovation du collège dont les travaux devraient débuter début 2023.

Le coût prévisionnel des travaux de désamiantage, de déconstruction et d'enlèvement des cuves est estimé à 119 970 € HT soit 143 964 € TTC.

Le dernier trimestre 2022 verra se mettre en œuvre le volet « dépollution » dans la mesure où les investigations à venir en auront démontré la nécessité.

Ce volet travaux fait l'objet d'un plan prévisionnel de financement joint en annexe qui permettra de solliciter la participation de la REGION Occitanie, de l'ADEME et de l'Etat (DSIL).

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

DÉCIDE

- DE VALIDER le plan de financement prévisionnel en vue de la réalisation de ces travaux.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à déposer auprès des partenaires financiers les demandes de subvention correspondantes.

- DE DONNER tout pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et engager la commune.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

MAIRIE DE GRAULHET
GRAULHET
TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 08/06/2022
Reçu en préfecture le 08/06/2022
Affiché le
ID : 081-218101053-20220602-2022_063-DE

Requalification de l'ancien garage automobile Mauriès dans le cadre de l'AMI Friches

TRAVAUX DE DESAMIANTAGE, DE DEMOLITION ET D'ENLEVEMENT DES CUVES

PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT (en HT)

TRAVAUX	DEPENSES		REGION			DSIL			ADEME			VILLE	
	HT	TTC	DEP. SUBV.	SUBVENT°	%	DEP. SUBV.	SUBVENT°	%	DEP. SUBV.	SUBVENT°	%	AUTO FINANCEMENT	%
Désamiantage	36 970	44 364	36 970	12 940	35%	36 970	14 788	40%				9 243	25%
Déconstruction	68 000	81 600	68 000	23 800	35%	68 000	27 200	40%				17 000	25%
Enlèvement des cuves	15 000	18 000	15 000	5 250	35%	15 000	1 500	10%	15 000	5 250	35%	3 000	20%
TOTAL	119 970	143 964	119 970	41 990	35%	119 970	43 488	40%/ 10%	15 000	5 250	35%	29 243	25%/ 20%